



saisie d'une part d'héritage

Par **BALT**, le **29/04/2012** à **20:04**

Bonjour,

Un ami risque d'être saisi car il doit de l'argent au fisc, il aurait touché indument des indemnités pour maladie alors qu'il percevait

son salaire...et bien sûr,il a tout flambé.On le menace de saisie. Pourra t-on saisir une part d'héritage à venir (le dossier est en

cours).

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **29/04/2012** à **22:33**

bjr,

le trésor public peut saisir par la procédure d'avis à tiers détenteur tous biens appartenant à une personne qui lui doit de l'argent.

cdt

Par **fabrice58**, le **30/04/2012** à **01:12**

Le trésor public ne saisit pas de biens par avis à tiers détenteur, uniquement des revenus.

Seul un huissier du trésor peut saisir un bien.

Cdt.

Certes, le résultat sera le même.

Par **Assistant juridique**, le **30/04/2012** à **09:35**

Oui, un héritage n'est pas une somme insaisissable.

Source : <http://assistant-juridique.fr/saisie.jsp>

Par **lululu**, le **20/12/2014** à **21:01**

bonjour,peut on se faire bloquer un heritage entier???

Par **domat**, le **21/12/2014** à **00:01**

Bsr,

bloquer ou saisir ?

dette du défunt ou d'un héritier ?

si la dette est supérieure à l'héritage il peut être saisi en totalité.

cdt

Par **lululu**, le **21/12/2014** à **20:16**

saisir,en raison d'une grande dette au trésor public!! peuvent ils prendre un héritage entier?,je pense que mon futur héritage sera a peut prés du même montant que ma dette!!! ils prennent tout??? pas possible qu'ils fassent un geste,en me laissent une petite partie??? je suis a la cotorep et je touche 800e par mois...merci

Par **domat**, le **21/12/2014** à **20:40**

bjr,

le trésor public saisira ce que vous lui devez, même si cela prend votre héritage en entier.

je sais que c'est bientôt Noël, mais il ne faut pas trop rêver, même si le ministre du budget dispose d'un pouvoir de négociation mais il faut que les sommes en jeu soient importantes.

cdt

Par **sudoka**, le **11/08/2015** à **18:35**

Bonjour,

Je suis passé au tribunal, j'ai fait appel, au sujet de mon bailleur qui me réclame 20.000 €, je

suis au RSA mais je viens de toucher un héritage de ma mère, peut'on me prendre mon héritage ?

Merci de votre réponse.

Par **patricia777**, le **29/08/2015 à 21:03**

bonjour voila ma question mon compagnon doit une somme de 2000€ a un huissier . mon compagnon lui a dit qu'il attendait un héritage de sa maman décédée. la somme s'élève a 22000€ le huissier a saisi toute la somme, mais comme mon compagnon doit 2000€ est ce que le huissier va lui rendre le reste de la somme ou pas ??

Par **Nanou 30220**, le **24/04/2019 à 23:55**

Bonjour,

Mon précédent compagnon a reçu une somme de 20.000 € de ma part, somme qui a fait l'objet d'une reconnaissance de dettes. Il n'a rien remboursé et je l'ai assigné pour non remboursement. Le jugement a été rendu et tout a été rejeté de son côté. L'acte lui a été signifié par voie d'huissier mais il organise son insolvabilité en travaillant au black et en faisant transiter l'argent qu'il perçoit sur des comptes en Espagne. Ses parents âgés possèdent des biens immobiliers et je souhaite faire inscrire cette créance à la succession lors de l'héritage qu'il percevra, pour être remboursée de cette somme assortie des intérêts à 8,89 % par an qui courent déjà depuis 5 ans.

Que me conseillez vous comme démarches ?

Et dois je continuer et à quelle fréquence faire signifier encore le jugement qui a été déjà signifié par mon avocate lors du jugement ?

Merci.